



KPMG Côte d'Ivoire
6^{ème} et 7^{ème} étages immeuble Woodin Center
Avenue Noguès, Plateau
01 BP 3172 Abidjan 01, Côte d'Ivoire
Téléphone : 20 22 57 53
Fax : 20 21 42 97

Uniconseil
Tour NSIA, 8^e étage
Avenue Lamblin, Plateau
01 BP 5552 Abidjan 01
Téléphone : 20 30 36 00
Fax : 20 30 35 99

NSIA Banque Côte d'Ivoire, S.A.

**Rapport spécifique des Commissaires aux Comptes
sur l'évaluation des cinquante (50) plus gros risques**

Exercice clos le 31 décembre 2019
NSIA Banque Côte d'Ivoire, S.A.
Abidjan-Plateau, 8-10 avenue Joseph Anoma
01 BP 1274 Abidjan 01
Ce rapport contient 4 pages hors annexes



KPMG Côte d'Ivoire
6^{ème} et 7^{ème} étages immeuble Woodin Center
Avenue Noguès, Plateau
01 BP 3172 Abidjan 01, Côte d'Ivoire
Téléphone : 20 22 57 53
Fax : 20 21 42 97

Uniconseil
Tour NSIA, 8^e étage
Avenue Lamblin, Plateau
01 BP 5552 Abidjan 01
Téléphone : 20 30 36 00
Fax : 20 30 35 99

NSIA Banque Côte d'Ivoire, S.A.
Siège social : Abidjan-Plateau, 8-10 avenue Joseph Anoma
01 BP 1274 Abidjan 01
Capital social en FCFA : 23 170 000 000
Côte d'Ivoire

Rapport spécifique des Commissaires aux Comptes sur l'évaluation des cinquante (50) plus gros risques

Exercice clos le 31 décembre 2019

Mesdames, Messieurs,

Conformément à l'article 16 de la circulaire n° 002-2018/CB/C de la Commission Bancaire de l'UMOA, nous vous présentons notre rapport spécifique sur l'évaluation des cinquante (50) plus gros risques de la société NSIA Banque CI. S.A. au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019, dont le tableau récapitulatif figure en annexe au présent rapport.

Les travaux effectués conformément au cahier de charges requis par cette circulaire sont les suivants :

- nous avons vérifié que la Banque dispose des états financiers des trois derniers exercices des cinquante plus grosses signatures de son portefeuille, certifiés par un commissaire aux comptes ou à défaut établis ou audités par un expert-comptable ;
- nous avons vérifié que la Banque dispose d'un tableau relatif au calcul des ratios de décision institués par le dispositif des accords de classement ;
- nous nous sommes assurés de l'existence des informations suivantes qui se rapportent à la mise en place des crédits en faveur des cinquante plus gros engagements :
 - ✓ instance de décision ayant octroyé les concours aux entreprises concernées (Conseil d'Administration, comités de prêts, Direction Générale, chefs d'agence, etc.) ;
 - ✓ nature et objet des concours ;

- ✓ date de mise en place et montant accordé ;
- ✓ nombre et montant des échéances impayées ainsi que les provisions constituées par la Banque et celles proposées par les commissaires aux comptes ;
- ✓ garanties prises pour couvrir les risques de non-remboursement (sûretés réelles, personnelles et autres) et, éventuellement, l'estimation de la valeur de ces garanties ainsi que du taux de couverture par rapport aux concours accordés ;
- ✓ liste des entreprises bénéficiant d'un accord de classement en cours de validité et celles qui font l'objet d'un plan de redressement.

1. Les cinquante (50) plus gros risques

En application de l'article 16 de la circulaire n°002-2018/CB/C précitée, les cinquante (50) plus gros risques sur lesquels doivent porter nos vérifications sont les cinquante (50) plus gros engagements au sens des accords de classement, soit les encours bruts au bilan, hors crédits accordés à l'Etat ou à ses démembrements, aux banques et établissements financiers.

Les 50 plus gros engagements de la Banque au 31 décembre 2019 se présentent comme suit, en millions de FCFA :

N°	Nom	Encours bruts des crédits	Provisions constituées	Engagements hors bilan	Total
1	CI-ENERGIES	50 000	0	0	50 000
2	PROSUMA	45 352	0	50	45 402
3	SOCIETE AGRICOLE DE CAFE CACAO	32 553	0	2 379	34 932
4	PFO AFRICA COTE D'IVOIRE	21 958	0	4 757	26 715
5	ETAT CI	23 186	0	0	23 186
6	TEYLIUM PROPERTIES	23 156	0	0	23 156
7	DINCOMCI	20 744	0	0	20 744
8	COMPAGNIE HEVEICOLE DE CAVALLY	20 250	0	0	20 250
9	SIR	9 574	0	9 948	19 525
10	BATIM CI	18 000	0	0	18 000
11	S3C	17 014	0	0	17 014
12	S D T M-CI	10 896	0	4 020	14 915
13	FONDS D'ENTRETIEN ROUTIER	12 188	0	0	12 188
14	SODECI	9 686	0	1 074	10 760
15	KOIRA SARL	10 350	0	0	10 350
16	SOLIBRA	9 769	0	0	9 769



17	SCI EMERGENCE PLAZA	8 400	0	0	8 400
18	DOUJA PROMOTION	7 224	0	0	7 224
19	ORANGE-CI	7 143	0	0	7 143
20	MTN CI	7 002	0	0	7 002
21	COMPAGNIE HEVEIC PRIKRO	6 755	0	0	6 755
22	S.A.R.CI	4 886	0	1 446	6 333
23	SAPH	6 090	0	0	6 090
24	SIFCOM SA	6 000	0	0	6 000
25	SOGB	5 266	0	0	5 266
26	TOUTON NEGOCE CI	3 793	0	1 267	5 059
27	TCHGBAO S.A	5 053	0	0	5 053
28	CIPHARM	4 768	0	0	4 768
29	SIDI SARL	4 741	0	0	4 741
30	SAFPLAST	1 486	0	3 147	4 634
31	CC PAKIDIE	4 597	0	0	4 597
32	CIPREL	4 558	0	0	4 558
33	SGIC BOULEVARD VGE	4 468	0	0	4 468
34	TRAMMO CI SA	3 382	0	1 079	4 461
35	SEA-INVEST OIL SERVICES	4 294	0	0	4 294
36	SCODI	4 243	0	0	4 243
37	INTERBAT	3 884	0	0	3 884
38	SISAG	3 878	0	0	3 878
39	B ET K CORPORATE ET FINAN	3 545	0	293	3 838
40	SIPPEC	1 605	0	2 224	3 829
41	SOCIFAD	3 592	0	140	3 732
42	NOUVELLE BRASSERIE CI	3 594	0	0	3 594
43	SUISSE CONSTRUCTION	3 573	0	0	3 573
44	IVOIRE COTON	3 437	0	0	3 437
45	SANIA CIE	3 307	0	0	3 307
46	PETRO IVOIRE SA	2 145	0	300	2 445
47	NOUVELLE MICI-EMBACI	1 967	0	34	2 001
48	IVOIRE INGENIERIE	114	0	456	571
49	RIMCO	500	0	0	500
50	SIPRA	0	0	34	34
TOTAL		473 967	0	32 652	506 618

Les informations requises dans le cadre de ce rapport et contenues dans le tableau de synthèse en annexe appellent de notre part les observations décrites dans les paragraphes qui suivent.

2. Etats financiers et rapports de certification des commissaires aux comptes

Nos contrôles ont révélé que la plupart des dossiers de crédits communiqués par les emprunteurs de la Banque ne comportent pas l'intégralité des états financiers des trois derniers exercices ainsi que les rapports émis par les commissaires aux comptes sur les états financiers.

3. Calcul des ratios de décision du dispositif des accords de classement

En raison de l'absence des états financiers pour certains emprunteurs, tel que mentionné au paragraphe 2 ci-avant, les ratios de décision institués par le dispositif des accords de classement n'ont pas toujours été calculés.

4. Autres informations

Aucun des clients représentant les cinquante (50) plus gros risques de la Banque ne bénéficie d'un accord de classement en cours de validité à la date du 31 décembre 2019. De même, aucun d'entre eux ne fait l'objet d'un plan de redressement.

Abidjan, le 22 mai 2020

Les commissaires aux comptes


KPMG Côte d'Ivoire

Franck Nangbo
Expert-Comptable Diplômé
Associé



Uniconseil

Tiémélé-Yao Djué
Expert-Comptable Diplômé
Associé Gérant



Annexe

4	PFO AFRICA COTE D'IVOIRE	482642	CPTES ORDINAIRE STES	700	552	0	552	0												Engagement irrévocable de l'Etat à convertir au profit des prêteurs les CNO en titre de marché. -Nantissement du compte d'opérations PFO pour l'avance sur marché ETAT CI. -Acte de cession à NSIA BANQUE de la créance PFO proportionnellement au financement de 40 000 M sur l'ETAT de Côte d'Ivoire au titre de la réalisation des travaux. -Acte de cession à NSIA BANQUE de la créance PFO proportionnellement au financement de 40 942 M sur l'ETAT de Côte d'Ivoire au titre de la réalisation des travaux. -Engagement de PFO AFRICA à verser à NSIA BANQUE, l'assurance d'une partie de sa flotte automobile et matérielle. -Engagement de PFO AFRICA CI à régler ses prestataires et fournisseurs directement par chèque et/ou ordre de virement dans les livres de NSIA Banque CI. Chaque prestataire devra ouvrir un compte dans nos livres. -Délégation d'assurance tous risques du chantier à hauteur de FCFA 700 000 000. -Conversion du Certificat Nominatif d'Obligations (CNO) correspondant en titre de marché. Le montant de chaque titre de marché converti ou émis pendant la période de trage sera de 20 milliards F CFA augmenté des intérêts courus à la date d'émission, sur la base d'un taux d'intérêt annuel de 5% HT. La première conversion se fera dans un délai de 6 mois maximum après le dernier trage (cf Convention - protocole d'Accord). -Céder à NSIA BANQUE l'ensemble du montant global de leurs souscriptions à l'émission du titre de marché, si celle-ci ont eu lieu sur le marché monétaire. -Offrir un volume de titres de marché permettant de conserver quel que soit le taux d'intérêt et la maturité des titres de marché émis, un gain équivalent aux caractéristiques suivantes • Echéance maximale : 2025 • Durée maximale de la 1ère émission : 7 ans • Taux d'intérêt annuel : 5% HT • Amortissement : constant semestriel avec 3 ans de différé -Insérer au niveau de la convention régissant les CNO, l'engagement de l'Etat de convertir ses deniers en titres de marché même en cas d'arrêt des travaux ou litige avec PFO AFRICA CI.	NON	NON	
		482642	CPTES ORDINAIRE STES		176	0	176	0												La déblocage de chaque tranche est subordonné à la conversion effective du CNO en titre de marché de la tranche précédente ; à défaut blocage des trages. -Chaque trage sera soumis à la validation préalable et obligatoire du BNETD et du Ministère des infrastructures économiques. -Attestation d'origine signée par la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité publique de l'Etat de Côte d'Ivoire certifiant que la cession des 2 CNO aux prêteurs a valablement été inscrite dans le registre tenu à cet effet par la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité publique de l'Etat de Côte d'Ivoire.	NON	NON	
		482642	CREDIT CT-PART- PRET CLASSIC	21 575	18 746	0	18 746	0													Constitution d'un dépôt de 10% à la délivrance de la caution définitive. Délégation d'assurance tous risques sur le matériel financé au profit de la NSIA banque ci à hauteur de FCFA 1 424 200 000.	NON	NON
		482642	CRÉDIT-BAIL		149	0	149	0													Délégation d'assurance au profit de la NSIA banque à hauteur de FCFA 3 000 000 000. -Domiciliation des loyers du crédit-bail.	NON	NON
		482642	CRÉDIT-BAIL		2 335	0	2 335	0													Dépôt 5% à la délivrance de la caution.	NON	NON
		482642	ENG-GAR AGREMENT EXPORTAT BOIS		0	0	0	2 533													Engagement de domiciliation des règlements des marchés de la présidence de la république financés pour les lignes de découvert et cautions sur marchés.	NON	NON
		482642	CAUTIONS OCEANOGRAPHIE		0	0	0	31													Gage du matériel avec délégation d'assurance à hauteur de FCFA 700 000 000.	NON	NON
		482642	ENG-GAR CAUTI DE RETIEN DE GARA		0	0	0	2 103													Dépôt 5% pour la ligne de caution d'avance de démarrage (à recueillir à la réception des fonds). -Cessions de créances à titre de garantie liées aux marchés financés autres que ceux de l'Etat.	NON	NON
TOTAL				22 278	21 958	0	21 958	4 757													NON	NON	
5	COMPAGNIE HEVEICOLE DE CAVALLY	359149	CPTES ORDINAIRE STES		4 534	0	4 534	0												Engagement de domiciliation de 100% des recettes export pendant toute la durée de notre facilité. -Engagement de SIAT à maintenir sa part dans l'actionariat jusqu'au remboursement intégral du crédit consenti. -Lettre de confort de SIAT à hauteur de l'ensemble des engagements dans les livres de NSIA Banque -Caution solidaire de SIAT NV (Belgique) à hauteur de l'ensemble des engagements dans les livres de NSIA Banque à fournir avant juin prochain.	NON	NON	
		359149	CPTES ORDINAIRE STES		0	0	0	0												Hypothèque de FCFA 5 500 000 000	NON	NON	
		359149	CPTES ORDINAIRE STES		0	0	0	0												-Gage sans dépossession des nouveaux matériels financés par le CLT à hauteur de F CFA 8 800 000 000	NON	NON	
		359149	CRÉDIT-BAIL		25	0	25	0												-Gage du matériel financé (chaîne de production) à hauteur de FCFA 2 893 339 745 avec délégation d'assurance à la NSIA BANQUE.	NON	NON	
		359149	CREDIT MT-ENTR- PRET DAT NANTI	18 000	14 813	0	14 813	0														NON	NON
		359149	IMP/ CREDIT MT-ENTR- DAT NANTI		1 079	0	1 079	0															NON
TOTAL				18 000	20 250	0	20 250	0													NON	NON	
6	ETAT CI	271529	CPTES ORDINAIRE STES		2 616	0	2 616	0												Lettre d'instruction irrévocable adressée, par l'Etat de Côte d'Ivoire à travers le Ministère de l'Economie et des Finances, à la BCEAO en vue de l'approvisionnement du compte de domiciliation par le débit du compte du Trésor à la BCEAO. -Lettre d'engagement de l'Etat de Côte d'Ivoire de faire inscrire l'équivalent des sommes à rembourser dans les budgets annuels de l'Etat sur la durée de crédit. -Nantissement au profit du prêteur du compte de domiciliation à ouvrir. -Nantissement du marché.	NON	NON	
		271529	CREDIT CT-PART- PRET CLASSIC	3 000	3 000	0	3 000	0												Engagement de l'emprunteur à affecter en remboursement totalement l'ACCT à partir des premiers fonds reçus des bailleurs. -Engagement de l'emprunteur à domicilier dans nos livres les décaissements des revenus de la levée de fonds de 97 Milliards proportionnellement à notre participation au crédit relaié.	NON	NON	
		271529	CREDIT MT-PERS- ETAT DE CI	17 000	17 000	0	17 000	0												Le compte de service de la dette ouvert dans nos livres devra à tout moment et ce durant la période du crédit avoir un solde créditeur qui correspond au montant de la prochaine échéance. -Convention à faire signer au ministère du budget et au ministère des finances, et faire approuver une offre écrite.	NON	NON	
		271529	IMP/ CREDIT MT- PERS-ETAT DE CI		571	0	571	0														NON	NON
TOTAL				20 000	23 186	0	23 186	0													NON	NON	
7	TEYLUM PROPERTIES	374763	CPTES ORDINAIRE STES		0	0	0	0												Engagement de l'emprunteur à domicilier dans nos livres les décaissements de la dette Mezzanine (Xenia), proportionnellement à notre participation au crédit relaié. -Engagement de l'emprunteur à affecter en remboursement totalement le SPOT, à partir des premiers fonds reçus du consortium Xenia. - Billet « Ordre Capital » Intérêt. -Engagement de l'actionnaire majoritaire TEYLUM PROPERTIES GROUP de rembourser le crédit, si à l'issue du renouvellement (le crédit est sollicité pour une durée de 2 mois renouvelable), celui-ci n'est pas remboursé par Teylum Properties CI.	NON	NON	
		374763	CPTES ORDINAIRE STES		377,69	0	378	0												Caution solidaire de TEYLUM à hauteur de FCFA 4 720 Millions.	NON	NON	
		374763	CREDIT CT- RESTRUCTURE	2 229	2 229,36	0	2 229	0												Engagement de domiciliation de 40% du chiffre d'affaires	NON	NON	
		374763	CREDIT MT-ENTR- PRET DAT NANTI		5 055,84	0	5 056	0												Cautionnement hypothécaire de 2nd rang (dernière la BICICI) de la SOCIETE HOTEL ABIDJAN « SHA » portant sur le titre foncier N° 117054 sur lequel est bâti l'immeuble de SEEN HOTEL, sis à Abidjan Plateau à hauteur de FCFA 7 142M. La valeur de construction de l'hôtel (immeuble + terrain) est de 11 000 M. La valeur comptable avoisine les 12 000 M. La BICICI détient une hypothèque de 1er rang à h de 5 000 M. -Nantissement des titres de MTN CI détenus par TEYLUM TELECOM à hauteur de 2% du capital de MTN CI -Cession des créances (management fees + dividendes sur titres MTN CI nantis). -La banque se réserve le droit d'exiger une garantie supplémentaire auprès de TEYLUM International Limited ou de TEYLUM Telecom en cas de dégradation de la qualité de l'actif en vertu de la valeur des actions nanties. -Obligation de fournir mensuellement un état actualisé des participations de TEYLUM TELECOM dans le capital de MTN CI et recueillir l'approbation préalable de la banque pour toute diminution de la participation de DC TEYLUM TELECOM dans le capital de MTN CI. -Domiciliation irrévocable des revenus transférés à TPCI sur un compte de domiciliation ouvert au nom de TPCI (convention de domiciliation tripartite : TEYLUM TELECOM, MTN-CI et les banques). -Constitution d'un compte séquestre ou compte de réserve de service de la dette devant être égal à la prochaine échéance trimestrielle (pr.) sur toute la durée de la facilité. -Engagement de maintenir un ratio de couverture du service de la dette minimum de 1,3 fois le montant de la prochaine échéance sur toute la période de remboursement de la Facilité. -Engagement de TEYLUM TELECOM d'informer les prêteurs de toute modification de sa forme juridique et de toute participation à une fusion ou une acquisition. -TEYLUM TELECOM s'engage à informer NSIA BANQUE de toute modification de sa forme juridique et de la politique de distribution de dividendes de MTN CI. -Engagement de fournir une clause d'agrément préalable par le Conseil d'Administration de MTN CI pour le rattachement de 2% des actions. Engagement de fournir une clause de préemption au bénéfice des autres actionnaires de MTN CI pour le rattachement de 2% des actions. Clause couvrant les prêteurs en cas de dénonciation des autres actionnaires.	NON	NON	
		374763	CREDIT MT-ENTR- PRET DAT NANTI		10 000,00	0	10 000	0														NON	NON
374763	CREDIT MT-ENTR- PRET CONSORTIAU	6 000	5 493,16	0	5 493	0															NON	NON	
TOTAL				8 229	23 186	0	23 186	0													NON	NON	

12	SOLIBRA	1E+05	CPTES ORDINAIRES STES	0	9 769	0	9 769	0	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	36,38%	2,86	0,01	0,99				Billet à ordre dûment signé par les signataires autorisés à hauteur de FCFA 10 000 000 000. -Lettre d'intention forte à hauteur de FCFA 10 000 000 000. -Engagement de domiciliation au prorata de notre participation dans les concours soit 18%.	NON	NON													
		1E+05	CREDIT MT-ENTR-PRET CONSORTIAU	6 000	3 824	0																										Garantie à première demande de BGI à hauteur de FCFA 6 000 000 000.	NON	NON			
TOTAL				6 000	13 592	0	9 769	0																	NON	NON											
13	FONDS D'ENTRETIEN ROUTIER	4E+05	CREDIT MT-ENTR-PRET CONSORTIAU		12 188	0	12 188	0																		<input type="checkbox"/> Les Comptes bancaires liés à la Facilité seront nantis au profit des Prêteurs <input type="checkbox"/> Le Compte de Réserve comportera un montant devant être égal à une échéance trimestrielle du service de la dette au cours de la période de remboursement <input type="checkbox"/> Lettre d'instruction BCEAO - Une lettre du FER adressée à la BCEAO, lui donnant instruction irrévocable de transférer les ressources devant alimenter le Compte de domiciliation une lettre du Ministre de l'Economie et des Finances adressée à la BCEAO, lui demandant de faire une application stricte et diligente des instructions irrévocables reçues du FER <input type="checkbox"/> Nantissements des créances au titre des revenus du FER	NON	NON									
TOTAL				0	12 188	0	12 188	0																		NON	NON										
14	KOIRA SARL	4E+05	CRÉDIT MT-ENTR-PRET DAT NANTI	0	10 350	0	10 350	0	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	76%	1,47	0,09	15,97	CRCCA				Lettre d'instruction irrévocable adressée, par l'Etat de Côte d'Ivoire à travers le Ministère de l'Economie et des Finances, à la BCEAO en vue de l'approvisionnement du compte de domiciliation par le débit du compte du Trésor à la BCEAO. -La lettre d'engagement irrévocable de l'Etat de Côte d'Ivoire pour la substitution inconditionnelle à KOIRA SARL en vue du remboursement des sommes dues en principal et intérêts au titre du service de la dette de la facilité. -Nantissement au profit du prêteur du compte de domiciliation à ouvrir. -Nantissement du marché. Déposit de 10% à constituer à hauteur du montant des cautions sollicitées. Hypothèque de 1er rang à hauteur de FCFA 8 800 M sur le terrain formant le lot n° A2 objet du titre foncier n°200 696. -Cautions solidaire de M. CESSÉ KOME à hauteur de 1 200M. -Délégation d'assurance multirisque professionnelle à hauteur de FCFA 2 125 124 999. Engagement de domiciliation ferme et irrévocable de 50 % du chiffre d'affaires de KOIRA SARL.	NON	NON												
TOTAL				0	10 350	0	10 350	0																		NON	NON										
15	PROSUMA	2E+05	CPTES ORDINAIRES STES		35 978	0	35 978								20,71%	4,76	0,00	1,10				Hypothèque ferme sur l'entrepôt sis en zone 3, rue des carrossiers à hauteur de FCFA 2 800 000 000. -Délégation d'assurance multirisque professionnelle à hauteur de FCFA 2 800 000 000. -Finaliser l'inscription de l'hypothèque relative au CMT de 2800M.	NON	NON													
		2E+05	CREDIT CT-ENTR-CREDIT SPOT		5 000	0	5 000																									Signature d'un billet à ordre à vue par tirage avalisé par le principal dirigeant à hauteur de FCFA 2 000 000 000. -Délégation d'assurance multirisque professionnelle à hauteur de FCFA 2 000 000 000. - Engagement de domiciliation ferme et irrévocable de 75% des recettes des magasins financés dans les livres de la banque.	NON	NON			
		2E+05	CREDIT MT-ENTR-PRET DAT NANTI		1 700	0	1 700																										Engagement des actionnaires principaux de maintenir leur participation dans le capital jusqu'au terme des CMT 2 et 4.	NON	NON		
		2E+05	CREDIT MT-ENTR-PRET DAT NANTI		2 106	0	2 106		OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI																			Engagement de domiciliation du chiffre d'affaires à hauteur de notre quote-part de financement dans le pool bancaire, avec un point trimestriel à faire.	NON	NON		
		2E+05	CREDIT MT-ENTR-PRET DAT NANTI		36	0	36																														
		2E+05	CRÉDIT-BAIL		530	0	530																														
		2E+05	LOYER EN ATTENTE CREDIT BAIL		2	0	2																														
		2E+05	LETTRES DE GARANTIE			0	0	50																													
TOTAL				0	45 382	0	45 382	50																		NON	NON										
16	SODECI	1E+05	CPTES ORDINAIRES STES	500	1 099	0	1 099								6,50%	3,59	0,03	1,11				Contrat de ramassage des chèques (Cash Management). -Convention de paiement des factures(NMPF).	NON	NON													
		1E+05	CREDIT CT-ENTR-CREDIT SPOT	0	5 000	0	5 000																										Domiciliation des marchés financés	NON	NON		
		1E+05	CREDIT CT-ENTR-CREDIT SPOT	0	1 000	0	1 000																														
		1E+05	CREDIT CT-ENTR-CREDIT SPOT	0	1 000	0	1 000																														
		1E+05	CRÉDIT-BAIL	0	106	0	106																														
		1E+05	CRÉDIT-BAIL	0	401	0	401		NON	OUI	OUI	NON	NON	OUI																							
		1E+05	LOYER EN ATTENTE CREDIT BAIL	0	5	0	5																														
		1E+05	ENG-GAR CAUTI DE RETEN DE GARA	0	101	0	101	101																													
		1E+05	ENG-GAR CAUTIONS DEFINITIVES	0	228	0	228	228																													
		1E+05	ENG-GAR AGREMENT EXPORTAT BOIS	0	745	0	745	745																													
TOTAL				500	9 688	0	9 688	1 074																		NON	NON										
17	SANIA CIE	4E+05	CREDIT MT-ENTR-PRET DAT NANTI	3 807	1 407	0	1 407	0		OUI	OUI				48,17%	0,90	0,00	1,14				Convention de gage sans dépossession du matériel financé par le CMT à hauteur de FCFA 3 806 920 382.	NON	NON													
		4E+05	CREDIT CT-ENTR-CREDIT SPOT		1 900	0	1 900	0																									Engagement de domiciliation de 20% des recettes.	NON	NON		
TOTAL				3 807	3 307	0	3 307	0																		NON	NON										

18	SCI EMERGENCE PLAZA	227889	CREDIT LT-ENTR	8 400	8 400	0	8 400	0	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI					<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Hypothèque de 1er rang sur le terrain et les constructions à hauteur de FCFA 9 492 000 000. <input type="checkbox"/> Caution solidaire de l'actionnaire principal à hauteur de FCFA 9 492 000 000. <input type="checkbox"/> Signature d'une convention de blocage des comptes courants associés avec clause d'antériorité sur la durée de remboursement du prêt. <input type="checkbox"/> Délégation de l'ensemble des polices d'assurance notamment : assurance multirisque, assurance chantier et garantie décennale en faveur de NSIA BANQUE. <input type="checkbox"/> Cession de la totalité des loyers sur la durée du prêt. <input type="checkbox"/> Déposit de 10% à hauteur de FCFA 25 000 000 	NON	NON			
	TOTAL			8 400	8 400	0	8 400	0							N/A	N/A	-3,50	0,30	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Domiciliation chez NSIA BANQUE des pas de portes estimés entre 1 000 000 000 et 1 500 000 000 de FCFA. encodé le 21/12/2017. <input type="checkbox"/> Domiciliation de la totalité des loyers sur la durée du prêt. encodé le 21/12/2017. <input type="checkbox"/> Engagement de ne distribuer aucun dividende qu'après remboursement de 70% du prêt. encodé le 21/12/2017. <input type="checkbox"/> Engagement de maintenir de tout temps un solde minimal correspondant à une mensualité de service de la dette (P=I) sur un compte dénommé « compte de réserve ». encodé le 21/12/2017. <input type="checkbox"/> Engagement de procéder à l'ouverture de trois comptes dans les livres de la Banque et les maintenir pendant toute la durée de remboursement de la Facilité. encodé le 21/12/2017. 1. Un compte de provision qui sera alimenté par les loyers perçus. 2. Un compte de réserve qui devra avoir un solde minimum équivalent à une échéance du prêt en principal et intérêt, pourra être débité en cas d'insuffisance de fonds sur le compte de provision pour le remboursement d'une échéance du prêt. 3. Un compte courant / d'opération servant au service de la dette. <input type="checkbox"/> Engagement à respecter le Debt Service Cover Ratio (« DSCR ») à compter de la fin de la période de différé en capital. Le DSCR sera calculé sur une base annuelle à partir des états financiers couvrant les douze (12) derniers mois précédents le calcul et devra être supérieur ou égal à 1.10 fois à partir de la première année d'exploitation du centre commercial. Le DSCR est calculé selon la formule suivante: (Marge nette + cash disponible) / Service de la Dette. Le Service de la Dette correspond à l'ensemble des remboursements en principal et intérêts dus au titre de la période concernée. encodé le 21/12/2017. <input type="checkbox"/> Engagement à respecter l'Interest Coverage Ratio (« ICR ») à compter de la fin de la période de différé en capital. L'ICR sera calculé sur une base annuelle à partir des états financiers couvrant les douze (12) derniers mois précédents le calcul et devra être supérieur à 200% à partir de la première année d'exploitation du centre commercial. L'ICR est calculé selon la formule suivante: l'Excédent Brut d'Exploitation divisé par les charges d'intérêts annuelles. encodé le 21/12/2017. <input type="checkbox"/> Engagement à respecter le Loan To Value (« LTV ») à compter de la fin de la période de différé en capital. Le LTV sera calculé sur une base annuelle à partir des états financiers couvrant les douze (12) derniers mois précédents le calcul et devra être inférieur à 80%. à partir de la première année d'exploitation du centre commercial. Le LTV est calculé selon la formule suivante: le montant des dettes de l'entreprise / Valeur de l'entreprise. La méthode de valorisation à retenir sera le DCF (Discounted Cash-Flow). encodé le 21/12/2017. <input type="checkbox"/> Engagement de domicilier dans nos livres la proportion de fonds propres restants à libérer. encodé le 21/12/2017. 	NON	NON			
19	SOGB	288843	CPTES ORDINAIRES STES	266	0	266	0	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI		59,30%	0,37	0,05	0,65	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Gage du matériel financé à hauteur de FCFA 3 000 000 000 (encodé le 11/07/2013) <input type="checkbox"/> Délégation d'indemnité d'assurance des équipements au profit de NSIA Banque à hauteur de FCFA 3 000 000 000 (encodée le 11/07/2013) <input type="checkbox"/> Lettre d'intention du groupe SOCFINAF avec engagement de maintien dans l'actionariat de SOGB (encodée le 29/05/2013) <input type="checkbox"/> Lettre d'intention du groupe SOCFINAF à hauteur de FCFA 3 000 000 000 avec engagement de maintien dans l'actionariat de SOGB (à recueillir); Lettre d'intention du groupe SOCFINAF à hauteur de FCFA 2 000 000 000 avec engagement de maintien dans l'actionariat de SOGB (à recueillir) 	NON	NON			
		288843	CREDIT MT-ENTR- PRET DAT NANTI	2 000	0	2 000	0												<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Engagement de domiciliation des recettes d'exportation à hauteur de notre participation dans le financement de SOGB durant la période de remboursement (encodé le 21/03/2003). <input type="checkbox"/> Fournir les chiffres 2017 consolidés de SOCFINAF + le rapport CAC 2017 <input type="checkbox"/> Garanties insuffisantes et non éligibles 	NON	NON			
		288843	CREDIT MT-ENTR- PRET DAT NANTI	3 000	0	3 000	0														NON	NON		
	TOTAL			0	5 266	0	5 266	0													NON	NON		
20	TRAMMO CI SA	242873	CPTES ORDINAIRES STES	679	0	679	0	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI		10,22%	0,02	0,01	1,10	<ul style="list-style-type: none"> Déposit 10 % par opération d'escompte (sur le compte déposit ESCOMPTE EFFET N°24287330402). Le cash constitué sera reversé sur le compte fonctionnement N°24287302001 après dévouement (Règlement effectif de la traite à échéance) 	NON	NON			
		242873	CPTES ORDINAIRES STES	0	0	0	0														<ul style="list-style-type: none"> Engagement de domiciliation des ventes des produits financés sur le compte fonctionnement N°24287302001 -Engagement de domiciliation de 50% du chiffre d'affaires proportionnellement à la part de financement de NSIA BANQUE dans le pool bancaire. -Gage sur stock de riz au profit de NSIA BANQUE CI -Convention de force d'attribution (Débitaire BOLLORÉ) -Assurance des stocks de marchandises avec délégation d'indemnités au profit de NSIA BANQUE CI -Assurance transport maritime sur les produits importés avec délégation d'indemnités au profit de NSIA BANQUE CI à hauteur de FCFA 8 550 570 000. -Nantissement au profit de NSIA BANQUE CI du compte encaissement N°24287302003(Pour le règlement de la traite avisée). 	NON	NON	
		242873	CREDIT CT-ENTR- CREDIT SPOT	1 337	0	1 337	0														<ul style="list-style-type: none"> Nantissement du solde du compte débours N°24287302002. -Déposit 15% de l'ASPG sur le compte déposit N°24287303301. -Cash coll à constituer à 20% à l'ouverture à porter à 50% au 25 du 1er mois et à 80% au 25 du 2ème mois. -Déposit 15% du montant de chaque traite avisée sur le compte déposit N°24287303301. Délégation d'assurance NSIA sur les véhicules financés. 	NON	NON	
		242873	CREDIT ORDINAIRE (ESCPTE CIAL)	1 339	0	1 339	0															NON	NON	
		242873	IMPICRED. CAMPAGNE/ESCPTE	26	0	26	0															NON	NON	
		242873	CAUTIONS SUR AVALS ET EFFETS		0	0	1 079															NON	NON	
	TOTAL			0	3 382	0	3 382	1 079														NON	NON	
21	S.A.R.C.I	531666	CPTES ORDINAIRES STES	500	67	0	67	0	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI		14,40%	3,15	0,05	0,09	<ul style="list-style-type: none"> Caution solidaire d'AVENIR SA à hauteur de FCFA 8 450 Millions. -Délégation d'indemnité d'assurance multirisque professionnelle à hauteur de FCFA 1 000 000 000. -Nantissement du fonds de commerce à hauteur de FCFA 4 500 000 000. -Blocage du compte courant d'associés de M. FAKHRY MOUNIR avec clause de subordination à hauteur de FCFA 3620,5 Millions. -Engagement de domiciliation de 20% du chiffre d'affaires à monitorer trimestriellement pour assurer le remboursement de nos échéances. 	NON	NON		
		531666	CREDIT ORDINAIRE (ESCPTE CIAL)	587	0	587	0															<ul style="list-style-type: none"> Délégation d'assurance NSIA des véhicules financés par crédit-bail. 	NON	NON
		531666	CREDIT CT-ENTR- CREDIT SPOT	500	0	500	0															<ul style="list-style-type: none"> Gage du matériel du projet financé à hauteur de FCFA 3 000 000 000. -Délégation d'assurance au profit de NSIA BANQUE des acquisitions du matériel du projet financé. 	NON	NON
		531666	CREDIT CT-ENTR- CREDIT SPOT	500	0	500	0															NON	NON	
		531666	CREDIT MT-ENTR- PRET DAT NANTI	2 834	0	2 834	0															NON	NON	
		531666	CRÉDIT-BAIL	398	0	398	0															NON	NON	
		531666	DUV CREDOC IMP.CLI CONF/ACC		0	0	146															NON	NON	
		531666	CAUTIONS SUR AVALS ET EFFETS		0	0	1 301															NON	NON	
	TOTAL			500	4 886	0	4 886	1 446														NON	NON	

27	SAPH	380318	CPTES ORDINAIRE STES		0	0	0	0											<input type="checkbox"/> Nantissement des comptes de la facilité (compte de domiciliation et compte de règlement). <input type="checkbox"/> Nantissement des actifs financés en faveur des prêteurs. <input type="checkbox"/> Délégation d'assurance sur les actifs financés au profit des prêteurs. <input type="checkbox"/> Nantissement des créances actuelles et futures sur SIPH au titre des exportations de caoutchouc naturel usiné.	NON	NON			
		380318	CPTES ORDINAIRE STES		0	0	0	0												Pour le CMT : <input type="checkbox"/> Ouverture du compte de domiciliation chez les prêteurs, alimenté par une partie des recettes export de SAPH pour un montant correspondant à 40% minimum des flux annuels. <input type="checkbox"/> Lettre d'instruction irrévocable de SAPH à la SIPH en vue de la domiciliation des flux indiqués au point 2. <input type="checkbox"/> Ouverture du compte de règlement ouvert dans les livres de la banque agent qui sera alimenté mensuellement à raison d'un 1/3 du service trimestriel de la dette. <input type="checkbox"/> Clause d'actonariat concernant le maintien de la participation de SIPH au moins à son niveau actuel (66%) tant que la facilité ne sera pas remboursée. <input type="checkbox"/> Clause de pari passu dans le recueil des garanties entre les banques participantes. Pour le spot : <input type="checkbox"/> Domiciliation des recettes d'exportations à hauteur de notre quote-part de financement dans le pool bancaire (encodé le 08/05/2014) <input type="checkbox"/> Merci d'expliquer au client que la réglementation a changé. Il devra au renouvellement donner des garanties en ligne avec la réglementation. C'est impératif.	NON	NON		
		380318	PRETS CONSORTIAUX MT	3 000	1 200	0	1 200	0													NON	NON		
		380318	PRETS CONSORTIAUX MT	2 000	1 000	0	1 000	0													NON	NON		
		380318	CREDIT CT-ENTR- CREDIT SPOT		2 000	0	2 000	0														NON	NON	
		380318	IMP/ CRED. CT- ENTR-CREDIT SPOT		1 890	0	1 890	0														NON	NON	
TOTAL				5 000	6 090	0	6 090	0												NON	NON			
28	SIFCOM SA	541324	CREDIT MT-ENTR- PRET DAT NANTI		6 000	0	6 000	0		OUI	OUI	OUI	OUI		74,95%	9,93	0,37	6,68	<input type="checkbox"/> Hypothèque de 1er rang sur complexe immobilier dénommé « soi béni » bâti sur une superficie de 10 202 M² et objet du titre foncier n°204449 de RIVERA à hauteur de FCFA 2 825M <input type="checkbox"/> Nantissement de 1 238 650 actions OCI au profit de NSIA BANQUE + mécanisme de démantèlement des actions en fonction de l'encours non remboursé. <input type="checkbox"/> Le nantissement implique que le paiement des dividendes soit effectué au bénéfice du créancier. <input type="checkbox"/> Domiciliation irrévocable des dividendes versés par OCI sur le compte NSIA BANQUE.	NON	NON			
TOTAL				0	6 000	0	6 000	0												NON	NON			
29	NOUVELLE MICI- EMBACI	494380	CPTES ORDINAIRE STES	1 250	1 922	0	1 922	0												<input type="checkbox"/> Gage de matériel à hauteur de FCFA 3 000 000 000 ; matériel à expertiser, liste des experts déjà communiquée <input type="checkbox"/> Délégation d'assurance sur le matériel gagé au profit de NSIA Banque à hauteur de FCFA 3 000 000 000	NON	NON		
		494380	CREDIT ORDINAIRE (ESCPTE CIAL)		45	0	45	0													<input type="checkbox"/> Hypothèque de 2ème rang derrière nous même sur un bien (dans le dossier SDTM) à hauteur de FCFA 3 500 000 000	NON	NON	
		494380	IMP/ CREDIT ORDINAIRE			0	0	22													<input type="checkbox"/> Déposit de 20% à chaque tirage	NON	NON	
		494380	IMP/ CREDIT ORDINAIRE			0	0	12														NON	NON	
		TOTAL				1 250	1 967	0	1 967	22													NON	NON
30	TCHEGBAO S A	373642	CPTES ORDINAIRE STES		0	0	0	0													<input type="checkbox"/> Convention de compte courant avec hypothèque ferme de 1er rang sur la parcelle de 47 ha à hauteur de FCFA 1 582 000 000 pour l'ACCT 1 (encodée le 14/08/2017) <input type="checkbox"/> En couverture de l'ACCT 2, 3 et 4 <input type="checkbox"/> Caution hypothécaire du vendeur de la parcelle à réserver, d'une superficie de 10 ha, sise à BASSAM à hauteur de FCFA 2 825 000 000 (encodé le 23/05/2018)	NON	NON	
		373642	CREDIT CT-PART- PRET CLASSIC	500	500	0	500	0													<input type="checkbox"/> Engagement de domiciliation des recettes des deux programmes SANTA BENEDICTA 1 et SANTA BENEDICTA PRESTIGE (encodé le 23/05/2018) <input type="checkbox"/> Décaissement de l'ACCT 2 entre les mains du notaire <input type="checkbox"/> Ouverture d'un compte séquestre qui devra recueillir les règlements des acquéreurs. (à recueillir).	NON	NON	
		373642	CREDIT CT-PART- PRET CLASSIC	1 659	1 659	0	1 659	0														NON	NON	
		373642	CREDIT CT-PART- PRET CLASSIC	230	230	0	230	0														NON	NON	
		373642	CREDIT CT-PART- PRET CLASSIC	359	359	0	359	0														NON	NON	
		373642	CREDIT MT-ENTR- PRET DAT NANTI		2 304	0	2 304	0														NON	NON	
TOTAL				2 749	5 053	0	5 053	0													NON	NON		
31	SAFPLAST	394718	CPTES ORDINAIRE STES	100	83	0	83	0													<input type="checkbox"/> Gage du matériel acquis à hauteur de FCFA 700 000 000. <input type="checkbox"/> Délégation d'assurance multirisque professionnelle à hauteur de FCFA 2 000 000 000. <input type="checkbox"/> Engagement de domiciliation de 65% du chiffre d'affaires.	NON	NON	
		394718	CREDIT MT-ENTR- PRET DAT NANTI		1 203	0	1 203	0														<input type="checkbox"/> Gage du matériel financé avec délégation d'assurance au profit de NSIA Banque à hauteur de FCFA 700 000 000.	NON	NON
		394718	CREDIT CT-ENTR- CREDIT SPOT		200	0	200	0	NON	OUI	OUI	NON	NON	OUI		17,05%	3,69	0,02	1,55	<input type="checkbox"/> Hypothèque à hauteur de FCFA 400 Millions <input type="checkbox"/> DAT à hauteur de FCFA 100 Millions.	NON	NON		
		394718	CREDIT MT-ENTR- PRET DAT NANTI		0	0	0	0														NON	NON	
		394718	DEB/ACC REMDOC IMPORT			0	0	3 147														NON	NON	
TOTAL				100	1 486	0	1 486	3 147													NON	NON		
32	SIDI SARL	532152	CREDIT CT-PART- PRET CLASSIC		4 741	0	4 741	0													<input type="checkbox"/> Hypothèque de 1er rang à hauteur de FCFA 5 650 000 000 au profit de la banque sur le terrain de l'opération immobilière de 198 ha sise à BASSAM dont la valeur expertisée ressort à 59 668 890 000 (expertise réalisée par le cabinet GEZA EXPERTISE le 14/08/2014) (encodée le 10/07/2015) <input type="checkbox"/> Délégation assurance multirisque chantier au profit de la NSIA BANQUE CI (encodée le 29/06/2015) <input type="checkbox"/> Nantissement du compte séquestre NSIA BANQUE CI destiné à recevoir l'encaissement des ventes des maisons (à recueillir) <input type="checkbox"/> Recrutement d'un ingénieur conseil indépendant aux frais de l'emprunteur, pour : * Vérifier la conformité des travaux avec le permis de construire * Valider le planning des travaux * Valider les documents justificatifs des tirages * Procéder des rapports mensuels d'évolution des travaux <input type="checkbox"/> Engagement de domiciliation de 100% des revenus générés par la transaction financée (encodé le 10/07/2015) <input type="checkbox"/> PV de poursuite d'activité et d'attestation de non faillite, vu que les fonds sont inférieurs à la moitié du capital <input type="checkbox"/> Blocage des comptes courants associés (encodé le 10/07/2015) <input type="checkbox"/> Engagement de faire certifier les chiffres par un expert-comptable agréé dès le bilan 2015 (encodé le 10/07/2015) <input type="checkbox"/> Clarifier au préalable les écarts de superficies constatés : 1 872 821 m2 selon le permis de construire ; 1 845 253 m2 selon le certificat foncier et 1 968 083 selon le rapport d'expertise <input type="checkbox"/> Client à suivre de près.	NON	NON	
TOTAL				0	4 741	0	4 741	0													NON	NON		
33	CIPHARM	130244	CDL SUR DECOUVERT SOCIETES		0	166	0	166	0												<input type="checkbox"/> Hypothèque avec partie de rang à hauteur de FCFA 1 480 000 000 sur les bâtiments et terrains de CIPHARM constituant le siège de CIPHARM (encodé le 15/12/2014) <input type="checkbox"/> Gage du matériel financé à hauteur de FCFA 1 356 000 000 (encodé le 15/12/2014) <input type="checkbox"/> Assurance du matériel auprès de NSIA et délégation d'assurance au profit de NSIA banque à hauteur de FCFA 1 200 000 000 (encodée le 08/05/2012)	NON	NON	
		130244	CDL SUR DECOUVERT SOCIETES		0	1	0	1	0													<input type="checkbox"/> Convention de compte courant avec affectation hypothécaire de 2ND rang en couverture de ce concours et tout nouvel engagement à venir à hauteur de FCFA 2 200 000 000 (à recueillir) <input type="checkbox"/> Gage du matériel avec délégation d'assurance à hauteur de FCFA 1 000 000 000 à rattaché sur compte courant (à recueillir)	NON	NON
		130244	CDL CT-ENTR- CREDIT SPOT		0	513	0	513	0													<input type="checkbox"/> Nantissement du fonds de commerce étendu au matériel à hauteur de FCFA 900 000 000 (en couverture des lignes du découvert et du spot) (à recueillir) <input type="checkbox"/> Hypothèque 2ND rang derrière nous-mêmes sur l'usine à hauteur de FCFA 330 000 000 (encodé le 08/05/2012) <input type="checkbox"/> Engagement de domicilier 85% du chiffre d'affaires (encodé le 01/04/2014) <input type="checkbox"/> Mise en place anticipée du CMT 2. <input type="checkbox"/> Obtenir une expertise immobilière dans un délai de 06 mois.	NON	NON
		130244	CDL MT-ENTR- PRET DAT NANTI		0	4 088	0	4 088	0													NON	NON	
TOTAL				0	4 768	0	4 768	0													NON	NON		

34	CC PAKIDE	100835	CPTES ORDINAIRE STES		902	0	902	0											<input type="checkbox"/> Gage sans dépossession des nouveaux matériels acquis et objet du financement à hauteur de FCFA 5 000 000 000 (à recueillir)	NON	NON		
		100835	CREDIT CT-ENTR- CREDIT SPOT		1 500	0	1 500	0											Lettre de confort de l'actionnaire principal FORETS ET SAVANES à hauteur de FCFA 9 000 000 000 (encodée le 31/05/2016) <input type="checkbox"/> Gage du matériel avec délégation d'assurances NSIA en faveur de la NSIA BANQUE (pour le découvert, le spot et le CMT1) à hauteur de FCFA 3 000 000 000, encodé le 24/10/2014 (assurance à renouveler) <input type="checkbox"/> Gage sur stock tampon de caoutchouc granulé avec délégation d'assurance en faveur de NSIA BANQUE à hauteur de FCFA 3 000 000 000, encodé le 17/01/2017 (assurance à renouveler)	NON	NON		
		100835	CREDIT MT-ENTR- PRET DAT NANTI	5 000	2 073	0	2 073	0											<input type="checkbox"/> Engagement de domicilier au moins 40% des recettes export. (encodé le 02/06/2016) <input type="checkbox"/> Engagement de domicilier les recettes d'exportation au prorata de notre participation au financement de CCP, jusqu'au remboursement intégral du CMT2 (à recueillir) <input type="checkbox"/> Engagement des actionnaires à maintenir leur part dans l'actionariat jusqu'au remboursement intégral du CMT2 (à recueillir) <input type="checkbox"/> Négocier une caution solidaire à la place de la lettre de confort.	NON	NON		
		100835	IMPY CRED MT-ENTR- DAT NANTI		123	0	123	0													NON	NON	
TOTAL				8 000	4 897	0	4 897	0												NON	NON		
35	TOUTON NEGOCE CI	415887	CPTES ORDINAIRE EXPORT.ACM		1 952	0	1 952	0											Cautionnement solidaire de TOUTON SA à hauteur de FCFA 18 000 000 000.	NON	NON		
		415887	ASPNI FEVE DE CACAO		0	0	0	0											Gage du stock financé avec délégation d'indemnité d'assurance à hauteur de FCFA 13 000 000 000.	NON	NON		
		415887	ASPNI FEVE DE CACAO		1 841	0	1 841	0												NON	NON		
		415887	ENG-GAR CAUT B.F.EXPORT.KF/KKO			0	0	1 267													NON	NON	
TOTAL				0	3 793	0	3 793	1 267												NON	NON		
36	CPREL	385268	PRETS CONSORTIAUX MT	7 565	4 558	0	4 558	0												NON	NON		
TOTAL				7 565	4 558	0	4 558	0													NON	NON	
37	VOIRE INGENIERE	137748	CPTES ORDINAIRE STES	70	8	0	8	0												Engagement de domiciliation de 35% du chiffre d'affaires -Engagement de domiciliation des marchés sur lesquels la NSIA BANQUE CI intervient. -Engagement de maintenir dans l'actionariat, les deux principaux animateurs tant que la structure restera devoir à NSIA BANQUE CI	NON	NON	
		137748	CREDIT-BAIL CREDIT MT-ENTR- PRET DAT NANTI	341	11	0	11	0														NON	NON
		137748	LETTRES DE GARANTIE			0	0	232														NON	NON
		137748	ENG-GAR ADMIS TEMPORAIRE (D18)			0	0	2														NON	NON
		137748	ENG-GAR AGREMENT EXPORTAT BOIS			0	0	223														NON	NON
		TOTAL				411	114	0	114	456													NON
38	SGIC BOULEVARD VGE	543445	PRETS CONSORTIAUX MT	3 672	4 468	0	4 468	0	NON	NON	NON	NON	NON	NON					<input type="checkbox"/> Affectation hypothécaire de 1er rang en pari passu sans inscription, incluant la délégation des loyers (et des garanties relatives) domiciliés sur un compte dédié, tenu chez BICICI, en qualité d'agent de crédit (à recueillir). <input type="checkbox"/> Délégation des garanties des contrats de construction (à recueillir). <input type="checkbox"/> Délégation des polices d'assurances (à recueillir).	NON	NON		
		TOTAL				3 672	4 468	0	4 468	0											<input type="checkbox"/> Engagement de domiciliation de 125% minimum du montant des facilités sur une période de 3 mois (à recueillir). <input type="checkbox"/> Ratio de couverture des intérêts (EBE / Charges d'intérêts) > 2 <input type="checkbox"/> Ratio LVT (ratio d'endettement : Dettes / Total passif) < 50% <input type="checkbox"/> L'emprunteur ne procédera à une distribution de dividendes que sous réserve des conditions suivantes : - Absence de cas de défaut de paiement. - Bon respect du paiement du service de la dette après distribution.	NON	NON
39	SEA-INVEST OIL SERVICES	550902	CREDIT MT-ENTR- PRET DAT NANTI	5 850	4 293	0	4 293	0											<input type="checkbox"/> Nantissement des actions objet du financement à hauteur de FCFA 5 850 000 000 (à recueillir) <input type="checkbox"/> Clause pari passu à l'exception des garanties inscrites sur les actifs nouveaux qui pourraient être financés (à recueillir) <input type="checkbox"/> Engagement d'établir et maintenir une police d'assurance couvrant l'ensemble des équipements et actifs et à en fournir les justificatifs à première demande (à recueillir) <input type="checkbox"/> Engagement de domiciliation de 50% des recettes pendant toute la durée du CLT (à recueillir) <input type="checkbox"/> Distribution limitée à 50% du résultat net tant que 50% du prêt n'aura pas été remboursé (à recueillir) <input type="checkbox"/> Engagement de SEA INVEST Afrique de se maintenir dans le capital de SEA INVEST OIL SERVICES sur la durée de remboursement du prêt (à recueillir) <input type="checkbox"/> Signature d'une convention de blocage des comptes courants associés avec clause de cessions d'antériorité (à recueillir) <input type="checkbox"/> Les avances en trésorerie pourront provenir de SEA INVEST AFRIQUE ou d'une autre entité du groupe <input type="checkbox"/> Remboursement trimestriel du prêt Le montant initial de FCFA 7 000 000 000 a été revu à la baisse à la demande du client.	NON	NON		
TOTAL				5 850	4 293	0	4 293	0													NON	NON	
40	SCODI	370128	CPTES STES IMPRODUCTIFS		0	0	0	0												Hypothèque ferme de 1er rang à hauteur de FCFA 4 076 382 282 -Caution solidaire de la maison mère de FCFA 800 000 000. -Engagement de domiciliation de 30% du chiffre d'affaires.	NON	NON	
		370128	CPTES STES IMPRODUCTIFS		0	0	0	0														NON	NON
		370128	CRÉANCES RESTRUCTURÉES MT		4 215	0	4 215	0														NON	NON
		370128	CRÉDIT-BAIL		21	0	21	0														NON	NON
		370128	IMPAYÉ.AOC AVEC OPTION ACHAT		7	0	7	0														NON	NON
TOTAL				0	4 243	0	4 243	0													NON	NON	
41	SIPPEC	571505	CREDIT CT-ENTR- CREDIT SPOT		500	0	500	0													Blocage des apports en compte courant de 1800M de SAFPLAST. -Engagement ferme et irrévocable des actionnaires de ne pas procéder à des distributions sur la période de remboursement des CMT.	NON	NON
		571505	CREDIT MT-ENTR- PRET DAT NANTI		656	0	656	0													Caution solidaire de la société SOCIAM à hauteur de FCFA 1 500 000 000. -Garantie autonome de la société SAFPLAST à hauteur de FCFA 1 000 000 000. -Engagement de domiciliation de 70% du Chiffre d'affaires	NON	NON
		571505	CRÉDIT-BAIL		143	0	143	0	NON	OUI	NON	NON	OUI	OUI	2,52%	3,30	0,03	0,44			Gage de matériel avec délégation d'assurance multirisque à hauteur de FCFA 500 000 000.	NON	NON
		571505	CRÉDIT-BAIL		40	0	40	0														NON	NON
		571505	DEB/ACC REMDOC BIPOPT			0	0	2 224														NON	NON
TOTAL				0	1 605	0	1 605	2 224													NON	NON	

42	INTERBAT	447067	CPTES ORDINAIRE STES	0	0	0	0											<ul style="list-style-type: none"> Hypothèque de 1er rang sur la parcelle de l'opération d'une superficie totale de 7,34 ha faisant l'objet du TF n°4364 de la circonscription foncière de YAMOUSSOUKRO à hauteur de FCFA 2 075 997 000 (encodé le 21/10/2016) Nantissement du solde du compte séquestre (encodé le 29/08/2016) Délégation d'assurance tous risques chantier NSIA au profit de NSIA BANQUE à hauteur de FCFA 400 000 000 (encodé le 18/10/2016) 	NON	NON	
		447067	CREDIT CT-PART- PRET CLASSIC	77,67	0	78	0												<ul style="list-style-type: none"> Promesse d'hypothèque sur la parcelle de 08ha sis à ABADJIN-KOUTE à convertir en hypothèque ferme si la vente n'est pas conclue dans le délai de 06 mois (à recueillir) Acte de cession de créances à hauteur de FCFA 1 500 000 000 à notifier au notaire chargé de rédiger les actes de vente de la parcelle (à recueillir) 	NON	NON
		447067	CREDIT CT-PART- PRET CLASSIC	2 098	0	2 098	0												<ul style="list-style-type: none"> Covenants relatifs à l'ACCT 1 Engagement de nous fournir un état d'avancement des travaux validé par un ingénieur conseil indépendant tous les deux mois (encodé le 20/10/2016) Engagement de domiciliation de 100% des revenus générés par la transaction financée (encodé le 20/10/2016) Désignation de M. KASSY NOKRAH comme notaire unique pour toutes les ventes. Il sera le détenteur unique des justificatifs des titres de propriété de la parcelle. Il devra transmettre un point mensuel à NSIA BANQUE sur l'état des ventes. Ce point sera rapproché au compte encaissement (encodé le 20/10/2016). Covenants relatifs à l'ACCT 2 Remise de l'original du certificat de propriété foncière au notaire désigné à la banque Pouvoir donné au notaire par le client pour la réalisation de la promesse d'hypothèque Mandat exclusif et irrévocable à donner au notaire désigné par le client et la banque pour la vente du bien (à recueillir) La DRC devra organiser un point trimestriel de l'évolution des engagements du client avec la BFI. L'engagement du client de fournir un rapport mensuel de développement et commercialisation doit figurer dans l'acte d'ouverture de crédit avec une sanction pouvant aller jusqu'à l'exigibilité anticipée. Inviter le client par courrier à organiser le renforcement de ses fonds propres 	NON	NON
		447067	IMP/ CREDIT CT- ENTR-AVCE EN CC	1 709	0	1 709	0												NON	NON	
TOTAL				0	3 884	0	3 884	0										NON	NON		
43	SISAG	101574	CPTES ORDINAIRE STES	0	0	0	0											<ul style="list-style-type: none"> Gage de matériel financé à hauteur de F CFA 5 800 000 000. -Délégation d'assurance multirisque professionnelle au profit de NSIA Banque à hauteur de F CFA 5 800 000 000. -Engagement écrit d'exécuter au moins 70% des opérations TRADE avec NSIA Banque. -DAT nant de FCFA 350 M au départ et à augmenter de FCFA 20 M/mois. Mise en place au 01/07/2019 *** 	NON	NON	
		101574	CREDIT MT-ENTR- PRET DAT NANTI	3 663	0	3 663	0	OUI	OUI	OUI								<ul style="list-style-type: none"> Gage de matériel financé à hauteur de 2 000 000 000. -Délégation d'assurance multirisque professionnelle au profit de NSIA Banque. -Constitution d'un DAT à nantir d'au moins 15% du montant du CMT soit FCFA 300 000 000. 	NON	NON	
		101574	IMP/ CRED MT-ENTR DAT NANTI	112	0	112	0												Garantie individuelle FAGACE à hauteur de FCFA 1 175 000 000	NON	NON
		101574	CREDIT ORDINAIRE (ESCPTÉ CIAL)	83	0	83	0												Domiciliation d'au moins 70% du chiffre d'affaires. -Courrier d'information du groupe IMPLERIA BAU.	NON	NON
TOTAL				0	3 878	0	3 878	0										Acte de cession de créances (factures COLAS, SIBM et PPO concernées par la présente demande). Obtenir la confirmation que ces factures n'ont pas encore été réglées avant décaissement.	NON	NON	
44	B ET K CORPORATE ET FINAN	540949	CPTES ORDINAIRE STES	0	0	0	0												NON	NON	
		540949	CREDIT CT- RESTRUCTURE	1 108	1 108	0	1 108	0											<ul style="list-style-type: none"> Hypothèque de 1er rang à hauteur de FCFA 386 040 170 encodée le 25/11/2015 sur les deux biens immobiliers ci-après sis à Ouagadougou : - Immeuble bâti formant la parcelle B1/2 du lot 216 d'une superficie de 312 m² sis au secteur n°2 de la ville de Ouagadougou, objet du permis urbain d'habiter n°31/10 du 30/08/1978 - Immeuble bâti formant la parcelle M du lot 331, section Gounguin-sud d'une superficie de 650 m², objet du TF n° 2752 - Cession de créance à titre de garantie portant sur la totalité des sommes à recevoir de CI ENERGIE à hauteur de FCFA 5 861 000 000 encodée le 29/10/2015 - Caution solidaire à hauteur de FCFA 1 000 000 000 de M. YUGO OUMAROU encodée le 30/10/2015 - Nantissement du marché PPU au profit de NSIA Banque (à recueillir) - Délégation d'assurance tous risques chantier au profit de NSIA Banque (à renouveler) - Délégation d'assurance responsabilité civile NSIA au profit de NSIA Banque (à renouveler) - Délégation d'assurance multirisque professionnelle NSIA au profit de NSIA BANQUE (à renouveler) - Signature d'un billet à ordre à vue couvrant 100% du montant de la ligne et avalisé par le principal dirigeant/actionnaire (à recueillir) 	NON	NON
		540949	CREDIT CT- RESTRUCTURE	1 002	1 002	0	1 002	0											<ul style="list-style-type: none"> Engagement de CI ENERGIE de nous transmettre des rapports mensuels de chantier d'un cabinet ou d'un bureau de contrôle attestant de l'état d'avancement des travaux (à recueillir) Engagement du client de prendre en charge les prestations du cabinet ou du bureau de contrôle encodé le 25/11/2015 Les tirages se feront en fonction de l'état d'avancement des travaux et sur présentation du rapport mensuel de chantier d'un cabinet ou d'un bureau de contrôle Paiement direct aux fournisseurs SIBM (pour les poteaux) et GECI (pour les équipements électriques) Dossier devenant préoccupant Suivre de près le règlement. Cette affaire est très inquiétante, accord mais n'accepterons plus de restructuration 	NON	NON
		540949	CREDIT CT- RESTRUCTURE	233	233	0	233	0											NON	NON	
		540949	CREDIT MT-ENTR- PRET DAT NANTI	422	0	422	0													NON	NON
		540949	ENG-GAR CAUTIONS DEFINITIVES		0	0	293													NON	NON
TOTAL				3 123	3 845	0	3 845	293										NON	NON		
45	RIMACO	375532	CREDIT CT-ENTR- CREDIT SPOT	500	0	500	0	NON	NON	OUI	NON	NON	OUI	9,29%	0,00	0,02	1,04	<ul style="list-style-type: none"> Caution de YESHI GROUP à hauteur de FCFA 4 750 000 000. Engagement de domiciliation de 30% du chiffre d'affaires. - Le non-respect de l'engagement de domiciliation promise par le client sera un motif de révision à la hausse des taux d'intérêts accordés. 	NON	NON	
TOTAL				0	500	0	500	0										NON	NON		
46	NOUVELLE BRASSERIE CI	582575	CPTES ORDINAIRE STES	200	157	0	157	0											<ul style="list-style-type: none"> Lettre de confort de YESHI GROUP CI à hauteur de FCFA 1 700 000 000. -Engagement de domiciliation à hauteur de 40% du Chiffre d'affaires. - Gage de matériel (dont matériels financés) avec délégation d'assurance multirisque professionnel à hauteur de FCFA 1 700 000 000. -Engagement de NBCI d'informer les prêteurs de toute modification de sa forme juridique et de toute participation à une fusion ou une scission. -Ouverture d'un compte de service de la dette nant au profit de NSIA Banque (le compte de service de la dette devra avoir à tout moment un solde correspondant à deux échéances durant toute la durée du CMT2) Lettre de confort de GASELIA Group en à hauteur de FCFA 4 800 000 000 Billet à ordre dûment signé à hauteur de FCFA 4 000 000 000. -Gage de matériels professionnels avec délégation d'assurance multirisque à hauteur de FCFA 4 000 000 000. -Maintien de l'actonariet en place durant la durée du CMT 2. 	NON	NON
		582575	IMP/CRED CAMPAGNE/ESCPTÉ	0	0	0	0												NON	NON	
		582575	CREDIT MT-ENTR- PRET DAT NANTI	3 408	0	3 408	0												NON	NON	
		582575	CREDIT-BAIL	20	0	20	0												NON	NON	
TOTAL				200	3 594	0	3 594	0										NON	NON		

